

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 3 mars 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Dany BOYER, Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Jean-Michel FRANC, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES

### Étaient absents représentés :

Aucun

### Étaient absents non représentés :

Vanessa CONTIERO

### Participaient à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

Madame le Maire ouvre la séance à 20.39 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Madame le maire soumet au vote le compte rendu du précédent conseil.

Approuvé à l'unanimité

### **Modification de l'ordre du jour**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la modification de l'ordre du jour. Les délibérations suivantes sont **reportées à une séance ultérieure** :

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal et des budgets annexes (Multiple rural et Assainissement)
  - Affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif et au budget du Multiple
-

# DÉLIBÉRATIONS

\* \* \*

## - **Adhésion de la CA (Commune d'agglomération) du Grand Périgueux au Syndicat Départemental d'Énergies (SDE 24) pour la compétence éclairage public ;**

Madame le Maire précise la nécessité de valider l'adhésion du Grand Périgueux au Syndicat Départemental d'Électricité (SDE 24), concernant l'éclairage public des Zones d'Activités(ZAE)

*Approuvée à l'unanimité*

## - **Rétrocession des terrains Lotissement Dordogne Habitat**

Madame le Maire indique qu'il s'agit de régulariser la rétrocession à Dordogne Habitat concernant les abords du lotissement du Foirail, vendus à Dordogne Habitat pour la somme symbolique d'un euro.

La commune restera donc propriétaire des trottoirs et abords, dont elle assure l'entretien.

*Approuvée à l'unanimité*

### > **Création d'un poste saisonnier d'agent technique**

Un appel à candidatures sera lancé pour faire face à une surcharge de travail.

Création d'un poste en CDD pour une durée de 6 mois (du 1er avril au 30 septembre), à raison de 20 heures hebdomadaires.

*Approuvée à l'unanimité*

### > **Prolongation du contrat agent de l'agence postale**

Suite à la prolongation de l'arrêt maladie de M. ROLET, Mme GROSSO assurant l'intérim est prolongé jusqu'au 30 juin 2026.

*Approuvée à l'unanimité*

### > **Vente d'un terrain communal cadastré BD 67**

M. CAPETTE LAPLENE et MME SOUBIROU , futurs acquéreurs d'une maison située 380 route de Prats-du-Périgord souhaitent acheter la parcelle communale BD 67 attenante pour l'installation d'une nouvelle fosse septique .

Le Conseil donne son accord pour une vente au prix de 2 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

*Approuvée à l'unanimité*

## - **Location du logement (T3) au-dessus du Multiple Rural**

Le logement au-dessus du Multiple Rural a été rénové et équipé d'une cuisine.

Il va être proposé à la location à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2026. Le loyer s'élèvera à 600 € par mois, majoré de 10 € d'avances de charges(ordures ménagères).

*Approuvée à l'unanimité*

\* \* \*

## COMMUNICATIONS

➤ **Indemnités élus**

Mme le Maire informe le conseil de l'augmentation des indemnités du maire depuis le 01/01/2026 à l'indice 28,1% de l'IB 1027 soit 1 155,036 € Brut

➤ **Point sur la voirie**

Travaux 2026 (Voir document annexe)

➤ **Installation de machines à laver et sèche-linge en libre service.**M. Hervé Abourg présente un projet d'installation de machines à laver et sèche-linge en libre-service. Il sollicite une autorisation d'occupation du domaine public ainsi que le raccordement aux eaux usées.Le conseil donne une suite favorable à cette initiative utile pour notre commune .

Autorisation accordée

➤ **Projets ancienne boucherie.**

Des projets vont être chiffrés quant au devenir de ce bâtiment communal.

➤ **Mise en sécurité d'une maison du bourg**

Nous avons constaté un risque d'effondrement de la cheminée d'une maison (parcelle cadastrée AH 124),sur la voie public située chemin de l'Ancienne traverse.

Une procédure de mise en sécurité sera engagée envers les propriétaires .

Madame le Maire prend acte de la situation .

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21.54